

Strasbourg, le 11 décembre 2025

Budget primitif 2026

Une Alsace solidaire, responsable et tournée vers l'avenir

Réunis en séance plénière le 15 décembre, les Conseillers d'Alsace débattront du budget primitif 2026 de la Collectivité européenne d'Alsace. Son montant s'élève à 2,167 milliards d'euros dont 1 763,9 M€ en fonctionnement et 403,1 M€ en investissement.

Depuis sa création le 1er janvier 2021, la Collectivité européenne d'Alsace a démontré sa solidité et sa capacité d'adaptation face à une succession de crises inédites — sanitaire, énergétique, climatique, inflationniste et désormais budgétaire et sociale. Dans un contexte national marqué par de fortes tensions sur les finances publiques et une croissance continue des besoins sociaux, notamment en matière de protection de l'enfance, elle a fait des choix clairs en faveur de la responsabilité budgétaire, de la protection des plus fragiles et de l'investissement dans l'avenir.

Entre 2021 et 2025, la Collectivité européenne d'Alsace est parvenue à préserver des fondamentaux financiers robustes : un niveau d'autofinancement proche de 150 M€ par an, une réduction de son encours de la dette de plus de 225 M€ et une capacité de désendettement inférieure à six années. Sur cette période, plus de 10 milliards d'euros ont été mobilisés pour répondre aux besoins essentiels des Alsaciennes et des Alsaciens, soutenir les territoires et accompagner les grandes transitions, dans une logique de proximité et d'efficacité de l'action publique.

Cette trajectoire est toutefois fragilisée par des décisions unilatérales de l'État, non intégralement compensées, représentant près de 450 M€ de charges supplémentaires entre 2021 et 2026, ainsi que par la contribution accrue demandée aux collectivités au redressement des comptes publics. Face à ces contraintes, la Collectivité européenne d'Alsace a renforcé, dès 2024, sa stratégie de maîtrise des dépenses, fondée sur la hiérarchisation des priorités, la révision de ses compétences non obligatoires, la priorisation des dépenses utiles à la population et la recherche permanente de la « bonne dépense publique », celle qui améliore concrètement la vie des habitants.

Le Budget primitif 2026 s'inscrit dans cette dynamique. Responsable et protecteur, il préserve la capacité d'action de la collectivité tout en renforçant ses interventions dans les domaines essentiels : protection de l'enfance, accompagnement des aînés et des personnes en situation de handicap, soutien à la jeunesse et aux familles, transformation et rénovation des collèges, transition écologique, mobilisation en faveur de l'emploi, de la santé, du logement, des mobilités durables et de la cohésion territoriale.

Doté de 2,167 milliards d'euros, dont 403,1 M€ dédiés à l'investissement, le budget 2026 constitue à la fois un acte de responsabilité face au contexte financier contraint et un acte de confiance dans l'avenir de l'Alsace. Il confirme la volonté de la Collectivité européenne d'Alsace de poursuivre la transformation du territoire, d'accompagner et innover, sans renoncer à la solidarité.

Grâce à une gestion rigoureuse, la Collectivité européenne d'Alsace maîtrise son endettement, préserve son épargne et sécurise un haut niveau d'investissement, affirmant pleinement son rôle de premier aménageur du territoire.

I. En 2026, la Collectivité européenne d'Alsace mobilise 2,167 milliards d'euros pour protéger, accompagner et préparer l'avenir des Alsaciens.

Dans un contexte national de fortes restrictions budgétaires, la Collectivité européenne d'Alsace présente pour 2026 un budget à la fois responsable et tourné vers l'avenir. Il permet de préserver la qualité du service public tout en poursuivant un niveau élevé d'investissement. Cette trajectoire s'inscrit dans un **programme pluriannuel d'environ 3 milliards d'euros sur 10 ans**, dont **1,5 milliard d'euros est déjà réalisé depuis 2021**, pour accompagner les transitions, soutenir les solidarités et renforcer l'attractivité et la résilience de l'Alsace.

Un budget 2026 élaboré dans un contexte contraint par l'État et la conjoncture

- La Collectivité européenne d'Alsace pourrait contribuer à l'effort de redressement des finances publiques à hauteur de près de 30 M€ (DiLiCo, écrêttement de TVA, baisse ou décalage de certaines dotations) en 2026 (version initiale du Projet de loi de finances pour 2026).
- Depuis 2021, diminution de la capacité d'autofinancement du fait des décisions de l'État qui ont un impact à la hausse sur nos dépenses de fonctionnement et de la diminution des recettes de fonctionnement (effet ciseaux).
- Privée de levier fiscal direct à la suite de réformes successives, la collectivité demeure fortement dépendante de la conjoncture nationale. Si la reprise du marché immobilier constitue un signal positif, ses principales ressources — notamment la TVA et les droits de mutation — restent structurellement sensibles aux aléas économiques.
- La ponction du DiLiCo : prévue à hauteur de 20,7 M€ dans la version initiale du Projet de loi de finances pour 2026 contre 13,1 M€ en 2025

Des recettes fiscales importantes mais peu dynamiques

- Les recettes fiscales représentent 69,7 % des recettes de fonctionnement 2026 :
 - TVA : 513,4 M€
 - DMTO : 250 M€ contre 220 M€ en 2025 (+30M€)
- En 2026, les recettes de TVA resteraient faibles, car elles seront calculées sur la base d'une année 2025 dont la dynamique s'annonce négative. Cette situation privera la collectivité d'environ 15 millions d'euros de

recettes supplémentaires, par rapport à un calcul basé sur la dynamique de l'année en cours.

Une stratégie de maîtrise des dépenses, sans renoncer aux priorités

La Collectivité européenne d'Alsace poursuit une démarche volontaire de sobriété et d'efficacité :

- Révision des organisations et mutualisation des moyens
- Examen ciblé des recrutements
- Intégration d'outils d'IA et optimisation des processus
- Stabilisation des financements aux partenaires après l'effort demandé en 2025
- Maintien des dépenses « utiles » : collèges, transition énergétique, investissements d'avenir...

L'objectif est de préserver la capacité d'action face aux grands enjeux : vieillissement, protection de l'enfance, transition écologique, retour à l'emploi.

Un niveau d'investissement élevé pour préparer l'avenir

La CeA confirme son rôle de premier aménageur du territoire : infrastructures, collèges, transition énergétique, mobilités...

- **Investissement : 403,1 M€**, dont **298,3 M€ d'équipements**
- Financement rendu possible grâce à :
 - Une **épargne brute de 116,4 M€**
 - Une **épargne nette de 38,8 M€**

Un endettement maîtrisé, une gestion responsable et une situation financière saine

- Emprunt 2026 : **174,8 M€**
- Encours de dette fin 2026 : **659,8 M€**
- Capacité de désendettement : **5,7 ans**, inférieure au seuil d'alerte
- Stratégie reconnue et saluée par **Standard & Poor's**

Dans ce contexte, la Collectivité européenne d'Alsace maintient le cap de l'investissement et de la continuité du service public, tout en renforçant ses efforts de maîtrise budgétaire.

Les priorités politiques au BP 2026

PRIORITES POLITIQUES	BP 2026
Jeunesse et famille	186,9 M€
Sport, culture et attractivité	55,1 M€
Enfance en danger	321,0 M€
Une administration au service des alsaciens	464,5 M€
Personnes en situation de handicap	313,7 M€
Autonomie des aînés	216,5 M€
Appui aux territoires	34,3 M€
Environnement et transition énergétique	19,9 M€
Habitat	27,1 M€
Infrastructures et mobilité	139,2 M€
Insertion	313,1 M€
Santé et innovation	3,4 M€
Sécurité civile	72,2 M€
TOTAL	2 167,0 M€

Les solidarités au cœur du BP 2026

Les politiques sociales représentent **66,6 % du budget de fonctionnement**, soit 1 164,3 M€, en hausse de +15,8 M€ par rapport à 2025. Depuis 2021 les dépenses de solidarité progressent fortement sous l'effet combiné de l'augmentation des besoins sociaux, des choix volontaristes de la collectivité pour répondre aux grands enjeux sociétaux (mur du vieillissement, meilleure reconnaissance du handicap, renforcement de la protection de l'enfance), et des mesures imposées par l'Etat (mesures Lafocade, loi Taquet, avenant 43, Ségur pour tous, revalorisations successives du RSA).

[**Protection de l'enfance : un effort renforcé face à l'urgence – 321 M€ \(+10 M€\)**](#)

La Collectivité européenne d'Alsace renforce en 2026 son action en faveur de la protection de l'enfance avec un budget de 321 M€, en hausse de 10 M€ par rapport à 2025. Cette enveloppe soutient prioritairement l'Aide Sociale à l'Enfance, la création de nouvelles places d'accueil (en deux ans, le nombre de mineurs confiés a augmenté de 172, atteignant 4 389 en 2024, contre 4 217 en 2022.), la diversification des modes d'accompagnement, la baisse des placements non exécutés et le développement du soutien à la parentalité, afin de privilégier le maintien ou le retour en famille lorsque cela est possible. La transformation du dispositif des mineurs non accompagnés (MNA) vise une meilleure insertion et un parcours vers la citoyenneté. En parallèle, d'importants investissements, dont la restructuration du Foyer de l'Enfance de Strasbourg (31,5 M€), permettront d'augmenter les capacités d'accueil et de créer une « maison des familles ».

La Protection Maternelle et Infantile bénéficie également d'un budget de 5,1 M€ pour garantir un accès de proximité aux soins et réduire les inégalités de santé.

Bien vieillir en Alsace : 216,5 M€ pour l'autonomie des aînés en 2026

La Collectivité européenne d'Alsace mobilisera en 2026 un budget de 216,5 M€ pour préserver l'autonomie des aînés, dans le cadre de sa stratégie « Bien vieillir en Alsace 2025-2030 ». Les priorités portent sur le renforcement du maintien à domicile, la revalorisation des financements aux services d'aide et aux EHPAD, le renouvellement d'un fonds d'urgence et la poursuite des investissements pour la rénovation et la restructuration des établissements. Des équipes seniors seront déployées dès 2026 sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg afin d'accompagner les retraités au plus près de leurs besoins. Cette politique s'appuie également sur l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et la mobilisation de tous les acteurs de solidarité, pour permettre aux aînés de vieillir dignement et le plus longtemps possible chez eux.

- Revalorisation des barèmes d'aide à domicile **APA en 2026**
- Augmentation des dotations :
 - **EHPAD : +16 % entre 2021 et 2026** (évolution du prix des journées, versement d'avances semestrielles et création volontariste d'un fonds d'urgence)
 - Fonds d'urgence EHPAD reconduit : **0,3 M€**
- Adaptation de **5 560 logements d'ici 2029** pour le maintien à domicile
- Transformation numérique des solidarités : Introduction progressive de la **lecture automatique (IA) des dossiers APA et MDPH dès 2026**

Un engagement renforcé pour les personnes en situation de handicap : 313,7 M€ (+3,4M€)

La Collectivité européenne d'Alsace consacrera 313,7 M€ en 2026 à l'accompagnement des personnes en situation de handicap, soit une hausse de +3,4 M€ par rapport à 2025. Les priorités portent sur le financement du transport scolaire adapté, la prestation de compensation du handicap et la revalorisation des prix de journée en établissement. La collectivité poursuit également l'ouverture de nouvelles capacités d'accueil, l'amélioration de l'orientation via l'outil ViaTrajectoire et l'élaboration d'un plan d'actions pour limiter le maintien prolongé de jeunes en IME faute de places dans le secteur adulte. La MDPH maintiendra un haut niveau de service, tandis que la politique habitat soutiendra l'accès au logement adapté, notamment via le dispositif Handilogis.

- **Établissements handicap : +10,5 % (2021–2026)**
- Revalorisation des barèmes d'aide à domicile **PCH en 2026**
- Transformation numérique des solidarités : Introduction progressive de la **lecture automatique (IA) des dossiers APA et MDPH dès 2026**

Retour à l'emploi : 313,1 M€ pour renforcer l'insertion des bénéficiaires du RSA

En 2026, la Collectivité européenne d'Alsace consacre 313,1 M€ au retour à l'emploi et à l'activité des bénéficiaires du RSA. Cet effort porte principalement sur les publics les plus éloignés de l'emploi (276 M€ dédiés au RSA). La stratégie 2026 vise à renforcer l'efficacité des dispositifs d'insertion en s'appuyant sur la coopération avec France Travail, le développement des immersions en entreprise, l'optimisation du financement des structures d'insertion et une politique du juste droit plus exigeante, afin d'accélérer durablement le retour à l'emploi.

Renforcer la cohésion sociale et l'engagement citoyen : 29 M€ (+4,3 M€) mobilisés en 2026

La Collectivité européenne d'Alsace renforce son action en faveur de la cohésion sociale, de la jeunesse et de l'engagement citoyen en mobilisant une enveloppe dédiée de 3,7 M€). Elle met à disposition des collèges une quarantaine d'outils pédagogiques sur les grands enjeux de société. En 2026, la CeA consacre 2,1 M€ au soutien des centres socioculturels alsaciens, afin de renforcer le lien social, lutter contre les inégalités et favoriser la participation citoyenne. Dans le cadre de la politique de la ville, elle intensifie également son engagement auprès des 160 000 Alsaciens concernés, avec une enveloppe portée à 0,6 M€ en 2026.

- Déploiement des programmes contre le harcèlement
- Diffusion de l'outil pédagogique Démopratique
- Renforcement des centres socio-culturels
- Transition alimentaire des cantines scolaires : circuits courts et approvisionnement local
- Harmonisation des tarifs + création d'un tarif solidaire pour les élèves boursiers

En 2026, la Collectivité européenne d'Alsace consacre 25,2 M€ à l'action sociale de proximité, soit une hausse de +4,1 M€. 2026 verra la généralisation de la territorialisation de l'autonomie dans les Espaces Solidarités Alsace. Ce qui permettra de renforcer le soutien aux associations locales engagées dans l'aide alimentaire, la lutte contre les violences intrafamiliales, les exclusions et le soutien à la parentalité. La mise en œuvre du nouveau référentiel des aides aux familles et la poursuite de la délégation sociale à la Ville de Strasbourg (**15,6 M€ en 2026**) complètent ce dispositif. En 2025, **16 315 personnes**, dont 6 079 mineurs, ont bénéficié des épiceries sociales soutenues par la Collectivité européenne d'Alsace.

Des collèges plus durables : transition alimentaire et bâtiments performants 157,9 M€

Deuxième collectivité de France en nombre de collèges publics, avec **147 collèges publics, 25 privés sous contrat et près de 90 000 collégiens**, la Collectivité européenne d'Alsace renforce en 2026 son engagement pour un service public éducatif durable, équitable et innovant. Elle accélère la transition alimentaire dans les restaurants scolaires, en conformité avec la loi EGALIM, grâce à un approvisionnement local et de proximité et au lancement d'une plateforme de mise en relation producteurs-acheteurs dès janvier 2026.

Les tarifs de restauration seront harmonisés à l'échelle du territoire, avec la mise en place d'un tarif solidaire pour les élèves boursiers. La Collectivité investit également dans la professionnalisation des agents par la création d'une école de cuisine interne et la modernisation des méthodes d'entretien. Elle poursuit la construction de collèges à haute performance énergétique, notamment à Eckbolsheim (23,3 M€) et dans le quartier du Neuhof avec le futur collège Lyautey (29,8 M€), qui ouvrira à la rentrée 2026. Enfin, elle consacre 60,9 M€ à son Programme pluriannuel d'investissement pour moderniser, adapter et rendre plus résilients ses établissements face au défi climatique.

Transition écologique : la CeA en avance sur les objectifs 2030 19,9 M€ (+1,5M€)

Adopté à l'automne 2022 dans un contexte d'urgence énergétique et climatique, le plan "30 engagements pour 2030" constitue le socle de la stratégie énergétique et écologique de la Collectivité européenne d'Alsace.

Trois ans après son lancement **près de 90 % des engagements du plan "30 engagements pour 2030" sont engagés ou réalisés** :

- près d'un quart déjà pleinement accomplis (23 % des mesures sont totalement réalisées, 7 actions)
- 67 % (21 actions) progressent activement, à des degrés variables d'avancement selon les secteurs.
- 7 % (2 actions) seulement restent à engager, correspondant à des actions de deuxième génération prévues pour 2026–2030.

C'est une politique d'action, de continuité et d'anticipation. Ces avancées placent la CeA parmi les territoires les plus engagés de France sur la résilience climatique et la biodiversité.

La Collectivité européenne d'Alsace renforce en 2026 son action en faveur de la transition énergétique et écologique, avec un budget de 19,9 M€, en hausse de +1,5 M€ par rapport à 2025. Cette mobilisation vise à protéger durablement les ressources naturelles et à renforcer la résilience climatique du territoire. Elle se traduit par des actions structurantes en faveur de la préservation de l'eau et du patrimoine hydraulique, du soutien à une agriculture durable, de la protection de la biodiversité et des espaces naturels sensibles, ainsi que du développement des énergies renouvelables, notamment à travers l'extension du programme photovoltaïque sur les bâtiments et collèges de la collectivité.

Les résultats les plus notables : une transition d'action

L'énergie : sobriété, production et autonomie

- **-35 % de consommation de chauffage** sur le patrimoine CeA (objectif -40 % en 2030). Ces économies représentent environ **4 M€ par an** et une réduction substantielle des émissions.
- **50 % d'énergie renouvelable déjà atteints** dans le mix global de consommation — objectif initial de 2030 atteint avec cinq ans d'avance grâce à l'électricité verte contractualisée et à la montée en puissance du solaire.

- **50 installations photovoltaïques (5,2 MWc, 26 000 m²)** : la CeA est la **première collectivité française** en investissement direct sur son patrimoine public (17 M€ TTC). Les panneaux sont fabriqués en Alsace (Voltec Solar).
- **Création de la SEML "Énergies alsaciennes"** (capital 5 M€) pour piloter localement les projets de chaleur, de biogaz et d'hydrogène vert.
 - Quatre projets sont déjà en préparation pour 2027, avec une cible : **85 % d'énergie verte locale** (bois, solaire thermique, chaleur fatale, PAC)
- **7 microturbines hydrauliques** produisent 1,6 GWh/an ; de nouveaux sites sont étudiés sur le canal du Rhône au Rhin pour atteindre 3 GWh.

Biodiversité et eau : des résultats mesurables et une reconnaissance nationale

- **24 collèges déjà engagés dans la création d'îlots de fraîcheur (diagnostic thermique et végétalisation des cours).**
- **Forêts d'Avenir d'Alsace :**
 - **392 000 arbres soutenus** en trois ans (plantations + régénération assistée) sur 350 hectares et 84 communes. Dispositif inédit associant plantation, suivi et traçabilité ; 40 nouveaux projets validés en 2025 (46 000 plants supplémentaires).
- **48 000 arbres le long des routes départementales et 5 000 ha de prairies naturelles** : la CeA intègre la biodiversité dans sa politique routière.
- **Préparation du Plan Arbre 2025 et du nouveau Schéma alsacien des Espaces naturels sensibles (ENS)** : 96 sites et 5 500 ha concernés.

Mobilisation des acteurs : une écologie du concret

- **Soutien constant à l'agriculture locale : 1,3 M€/an, circuits courts et restauration collective via Agrilocal.**
- **385 communes couvertes par la Brigade Verte, soit près de 90 % du territoire.**
- **Extension du SLIME** (lutte contre la précarité énergétique) à tout le territoire : 116 ménages accompagnés en 2024, extension Haut-Rhin finalisée.
- **1 479 km d'itinéraires cyclables réalisés (objectif 1 783 km) : 83 % du réseau structurant déjà en service.**

Impulsion rhénane et européenne avec une conviction : la transition écologique se construit dans la proximité, par la coopération et l'exemplarité.

- **Assises rhénanes de l'eau** : rendez-vous annuels depuis 2023, réunissant les acteurs français, allemands et suisses autour de la nappe phréatique et des rivières. L'Alsace a comblé un vide institutionnel et créé un cadre politique transfrontalier désormais reconnu.
- Stratégie Climat-Énergie du Rhin supérieur adoptée (déc 2024) ;
 - Partenariats sur la géothermie et les réseaux de chaleur ;
 - Déploiement du projet **AlsaceHY** sur l'hydrogène vert.

Une politique de l'habitat au service de la transition et de la solidarité **27,1 M€**

En 2026, la Collectivité européenne d'Alsace consacre 27,1 M€ à sa politique de l'habitat (+1,9 M€). Délégataire des aides à la pierre sur une grande partie du territoire alsacien, elle s'appuie sur une enveloppe de **180 M€** pour rénover **11 815 logements privés**, construire **7 200 logements sociaux** et améliorer la performance énergétique de **3 900 logements**. Cette politique vise à lutter contre la précarité énergétique, l'habitat indigne et à favoriser l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap, tout en revitalisant les centres-bourgs.

- **12 000 logements rénovés énergétiquement en 6 ans**
- **7 200 logements sociaux créés en 6 ans**

Lutter contre les déserts médicaux et accompagner le bien vieillir **3,4 M€**

En 2026, la Collectivité européenne d'Alsace mobilise 3,4 M€ en faveur de la santé publique et de l'innovation, afin de renforcer l'accès aux soins et de promouvoir une meilleure santé à tous les âges de la vie. Ce budget soutient notamment une stratégie dédiée au « bien vieillir », au maintien à domicile et à l'accompagnement des aidants, en lien avec les partenaires institutionnels, ainsi que des actions de prévention, d'éducation à la santé et de réduction des inégalités territoriales. Face à la progression des déserts médicaux, la Collectivité engage également un fonds spécifique de 1,4 M€ pour développer une offre de soins de proximité, innovante et accessible sur l'ensemble du territoire. Elle soutiendra enfin des projets de recherche appliquée en santé, contribuant à l'amélioration de la santé des Alsaciens tout en favorisant le développement économique local et le rayonnement du territoire.

La mobilité en Alsace : entretien, grands projets et transition écologique **139,2 M€**

En 2026, la Collectivité européenne d'Alsace consacre **139,2 M€** aux infrastructures, aux routes et à la mobilité, en hausse de **+3,9 M€** par rapport à 2025. Opérateur unique de l'ensemble du réseau routier alsacien depuis 2021, soit **6 400 km** de routes, elle investit près de **96,4 M€** dans l'entretien et la modernisation de ce patrimoine. Le budget permet également de soutenir plusieurs projets structurants majeurs, dont l'aménagement du 5A3F à Saint-Louis (17 M€), le réaménagement de l'échangeur d'Erstein, ou la liaison Benfeld-Sand, pour un total de 34,8 M€. La Collectivité renforce par ailleurs son engagement en faveur de la transition écologique avec 6,5 M€ dédiés aux mobilités douces, notamment au développement des itinéraires cyclables et du covoiturage, et 1,5 M€ pour des grands équipements et études liés à la résilience, au bruit et aux liaisons transfrontalières.

- Mise en œuvre de l'**écotaxe poids lourds en janvier 2027**
- Chantier **5A3F : 70,9 M€**, dont **17 M€ en 2026** (plus grand chantier routier d'Alsace)
- Renaturation de certains axes routiers

55,1 M€ pour la cohésion, la culture, le sport et l'attractivité de l'Alsace

Malgré un contexte budgétaire contraint, la Collectivité européenne d'Alsace réaffirme en 2026 son soutien aux politiques facultatives essentielles à la cohésion sociale et à l'attractivité des territoires, avec une enveloppe globale de **55,1 M€** (+4,1 M€). La **culture et le patrimoine** bénéficient de **26,4 M€ (+1,9 M€)**, afin de renforcer le lien entre culture et solidarités, soutenir les projets culturels des territoires et préserver le patrimoine, notamment avec la poursuite des travaux au Château du Haut-Koenigsbourg. La **coopération transfrontalière et européenne** est soutenue à hauteur de **2,5 M€**, au service de projets structurants dans le Rhin supérieur. La politique du **bilinguisme** est fortement renforcée avec **3,8 M€**, marquée par la création de l'Office pour la langue régionale en 2026. Le **sport et la vie associative** mobilisent **4,4 M€**, avec un accent particulier sur le sport-santé, les actions en faveur des jeunes confiés à l'ASE et l'accueil d'événements majeurs comme le passage du **Tour de France 2026 en Alsace**. La Collectivité poursuit également son engagement dans la rénovation du stade de la Meinau (**18,8 M€**). Enfin, l'**attractivité et le tourisme** bénéficient de **18 M€**, orientés vers le soutien à la Marque Alsace, le développement économique de proximité et la promotion d'un tourisme durable, fondé sur les filières d'excellence et les valeurs d'authenticité du territoire.

La Collectivité européenne d'Alsace affirme également son soutien au tissu associatif et à l'engagement citoyen, piliers essentiels de la cohésion sociale et du dynamisme territorial. Ce sont aujourd'hui près de 455 000 bénévoles et 55 000 salariés associatifs qui contribuent, chaque jour, à la vitalité et à la solidarité en Alsace, dans des domaines aussi variés que la culture, le sport, le social, l'environnement ou la santé. Afin d'accompagner et de valoriser cet engagement, un plan d'actions dédié a été adopté en 2025. Il s'articule autour de trois priorités majeures : la reconnaissance du rôle fondamental des bénévoles et des acteurs associatifs, le renforcement de l'engagement sous toutes ses formes, et le développement d'une responsabilité partagée au service de l'intérêt général et des territoires.

Des fonds structurants pour soutenir les communes et l'attractivité locale

34,28 M€

La Collectivité européenne d'Alsace renforce son soutien aux communes et aux acteurs locaux à travers quatre fonds d'aide, représentant un levier financier majeur pour l'aménagement et l'attractivité du territoire.

En 2026 :

- **Plus de 30 M€** sont prévus pour le **Fonds Communal Alsace** et le **Fonds d'Attractivité Alsace**, afin de soutenir des projets d'investissement essentiels à la vie locale et de financer la continuité des anciens dispositifs départementaux.
- Le **Fonds de Solidarité Territoriale** mobilise **3,6 M€** pour des projets améliorant la qualité de vie quotidienne (immobilier et équipements).
- Le **Fonds d'Innovation Territoriale** est doté de **0,2 M€** pour accompagner des initiatives locales innovantes.

En 2025, ces quatre fonds ont permis de soutenir **près de 1 600 projets**, pour un **montant total de 50 M€ d'aides**.

Des financements en hausse pour la protection des populations 72,2 M€

Avec une augmentation des financements de +4 %, la Collectivité européenne d'Alsace renforce son soutien aux sapeurs-pompiers, à la lutte contre les incendies, au secours aux personnes, à la protection des populations et à la préservation de la santé des habitants du territoire.

II. Restauration scolaire en Alsace : Valoriser les métiers de la cuisine et garantir un accès équitable à une alimentation saine

La restauration scolaire est un levier essentiel de santé publique, d'éducation, de justice sociale et de transition alimentaire. Chaque jour en Alsace, des milliers de collégiens bénéficient d'un repas équilibré grâce à l'engagement de près de 800 agents. La cantine est pensée comme un espace éducatif, convivial et structurant, où l'on apprend le goût, le respect de l'environnement et la valeur du bien manger.

Avec la création d'une **École de cuisine interne** et la **mise en place d'une tarification unique et solidaire**, la Collectivité européenne d'Alsace franchit une étape majeure pour :

- garantir à tous les élèves un accès à une alimentation saine, locale et durable
- valoriser et professionnaliser les métiers de la restauration collective
- renforcer l'attractivité de ces métiers essentiels
- soutenir les producteurs locaux et les circuits courts

La cantine devient ainsi un véritable lieu d'égalité, de santé et de fierté collective pour tous les collégiens d'Alsace.

Création d'une école de cuisine interne

Afin de répondre aux difficultés de recrutement et de fidélisation dans la restauration collective, la Collectivité européenne d'Alsace met en place une École de cuisine interne. Celle-ci proposera deux parcours complémentaires :

- un parcours qualifiant, destiné aux agents polyvalents souhaitant évoluer vers les métiers de cuisinier ou de second de cuisine, débouchant sur l'obtention du

Titre Professionnel de Cuisinier en Restauration Collective (TP CRC), diplôme reconnu au niveau national ;

- un parcours de formation continue, à destination des chefs et seconds de cuisine déjà en poste, visant à renforcer et actualiser leurs compétences.

Une tarification unique et solidaire

Pour garantir à tous les collégiens un accès équitable à un repas de qualité, la Collectivité met en place une tarification harmonisée sur l'ensemble du territoire alsacien.

A partir du 1^{er} septembre 2026 :

- **Tarif unique : 4,10 € le repas**
- **Tarif solidaire : 2,90 € le repas**
pour :
 - les élèves boursiers
 - les collégiens confiés à l'Aide sociale à l'Enfance

Ce dispositif met fin aux disparités entre le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, garantit un accès égal à une restauration scolaire de qualité pour tous les élèves, sécurise le financement de produits durables et locaux, et s'inscrit pleinement dans le respect des objectifs de la loi EGALIM. La tarification solidaire sera par ailleurs complétée par les fonds sociaux des établissements et les dispositifs d'aides existants, afin d'accompagner les familles en difficulté.

Un soutien à l'économie locale

Cette réforme renforce l'utilisation de produits locaux et de saison, soutient les agriculteurs et producteurs alsaciens, favorise les circuits courts et contribue à la souveraineté alimentaire du territoire, faisant de la restauration scolaire un acteur clé du développement local durable.

Le calendrier

Janvier 2026 : lancement de l'appel à candidatures

Février -mars 2026 : sélection des agents

Avril-octobre 2026 : formation de la 1^{ère} promotion

Septembre 2026 : application de la nouvelle tarification

Chiffres clés

- **118 demi-pensions** dans les collèges publics alsaciens
- **92 cuisines de production** et **22 cuisines satellites**
- **30 demi-pensions hébergées**
- **Plus de 6 millions de repas préparés chaque année**
- **Près de 800 agents mobilisés quotidiennement**
- **10 agents formés chaque année** dans le cadre de l'École de cuisine interne
- **À compter du 1er septembre 2026 :**
 - **4,10 € le repas pour tous les élèves**
 - **2,90 € pour les élèves boursiers et ceux pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)**

Chiffres clés :

- 2 167 M€ de budget pour 2025
- 1,9 million d'habitants
- 40 cantons, 40 EPCI et 880 Communes
- 80 conseillers d'Alsace
- 6 200 agents
- 147 collèges publics
- 6 400 kilomètres de routes alsaciennes
- 30 centres routiers d'exploitation
- 165 lieux d'accueil sociaux

Contact presse :

Sylvie Mertz
Collectivité européenne d'Alsace
Tél : 06 87 20 94 11
Mail : sylvie.mertz@alsace.eu